

Montréal, le 6 juillet 2016

Monsieur Maxandre Guay-Lachance
Coordonnateur du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Lettre d'appui au projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de déviation de la route 117 à Malartic

Monsieur,

Par la présente, je désire vous faire part de mon appui au projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de déviation de la route 117 à Malartic. À titre de présidente-directrice générale de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ), j'ai participé en 2009 aux travaux du BAPE qui portaient sur la première phase de d'aménagement et d'exploitation de la mine d'or à ciel ouvert alors projeté par la Corporation minière Osisko.

Plusieurs années plus tard, je suis heureuse de constater comment ce projet minier s'est non seulement inspiré de ce qui fait de mieux dans le secteur mais a su développer, au fil des années, les meilleures pratiques en matière de respect de l'environnement, des communautés ainsi que des lois et règlements.

Portrait de l'industrie minière

Le Québec est très riche en ressources minérales et se classe parmi les principaux producteurs miniers au monde. Les secteurs de l'extraction minière et de la transformation des métaux et minéraux au Québec représentent un total de 3 % du PIB et 25 % des exportations québécoises¹. 45 000 emplois directs et des dizaines de milliers d'emplois indirects répartis dans toutes les régions du Québec seront liés à cette industrie.

Si ces statistiques impressionnent, il nous faut se rappeler que le Québec n'échappe pas à une conjoncture internationale de chute des prix des métaux et que les dépenses en exploration suivent depuis quelques années la même trajectoire. Entre 2011 et 2014, les dépenses en exploration ont connu une baisse de 67 % et les investissements totaux, une baisse de 37 %

La conjoncture actuelle ne devrait pas empêcher le Québec de tirer son épingle du jeu. C'est pourquoi il m'apparaît important de soutenir cette industrie et ses projets, et particulièrement dans cette période économique plus difficile.

¹ <http://mern.gouv.qc.ca/publications/mines/publications/2014/publication-2014-chapitre1.pdf>

Retombées économiques du projet

Le projet d'agrandissement de la mine Canadian Malartic prolongera sa durée de vie. Cela maintiendra les emplois de 670 travailleurs à la mine et les 1 200 emplois de fournisseurs et sous-traitants qui sont liés aux activités de la mine.

La mine est un actif majeur pour Malartic et ses environs. Elle constitue en effet le plus gros employeur privé de la MRC de la Vallée-de-l'Or. Le revenu d'emploi moyen pour les travailleurs de la mine en 2012 s'élevait à 87 000 \$, soit 66 % de plus que le revenu d'emploi moyen de la MRC.

La ville de Malartic a quant à elle vu son budget presque doubler entre 2009 et 2013 grâce entre autres à la taxe foncière industrielle qui a connu une hausse de 1000 % lorsque la mine est entrée en production en 2011.

Des investissements totaux de plus de 200 millions de dollars sont prévus avec le projet d'agrandissement et les retombées économiques globales cumulatives sont estimées à plus de 4 milliards de dollars. Les revenus fiscaux du gouvernement du Québec augmenteront de plus de 900 millions de dollars et ceux du gouvernement fédéral de 450 millions.

Acceptabilité sociale et protection de l'environnement

J'indiquais au début de ma lettre avoir vu au fil des années le projet Canadian Malartic mettre en place les meilleures pratiques et s'est révélé être un très bon citoyen corporatif. L'entreprise est très présente dans sa communauté et participe au financement d'initiatives et projets communautaires qui ont favorisé son développement. La construction de logements abordables et de garderies de même que des investissements qui favorisent la persévérance scolaire sont au nombre des initiatives qui ont vu le jour. Le Fonds Essor Canadian Malartic a été créé pour laisser un héritage positif aux générations futures, avec des montants annuels d'au moins 150 000 \$ versés pour des initiatives ayant un impact durable.

Il m'apparaît que le promoteur prend plusieurs précautions afin de minimiser les répercussions de son projet sur la vie des citoyens et d'améliorer leur qualité de vie. Il s'implique dans la communauté, écoute les préoccupations et améliore ses façons de faire. L'amélioration de la performance environnementale a été clairement démontrée par des données d'échantillonnage sur la qualité de l'air qui s'améliorent continuellement et qui se situent sous les normes.

Conclusion

Je souhaitais profiter de cette consultation pour rappeler l'importance de ce projet d'agrandissement dans le contexte du développement minier au Québec.

Je suis certaine que le projet d'extension de la fosse actuelle et la déviation de la route 117 offriront des retombées économiques considérables pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Ce projet s'inscrit dans une perspective de développement durable

d'exploitation de nos ressources. Pour ces raisons, j'invite le BAPE à recommander au gouvernement du Québec d'aller de l'avant avec ce projet.

Françoise Bertrand, O.C., C.Q.